

## Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 2 juin 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (139r, 140v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 2 juin 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47801>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 juin 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

# Description

Résumé Godin annonce à son fils Émile que le jeudi suivant arrivera par la voiture de Bohain monsieur Chevrolat qui vient faire un essai à la direction du service alimentaire du Familière. Il lui demande de prévenir Taupier qu'il en attend davantage que la cuisine : Chevrolat devra exercer une surveillance générale sur tous les services alimentaires, notamment de la boucherie. Il ajoute que Chevrolat sera accompagné par sa femme qui sera également employée au Familière, que le couple serait nourri à la cuisine du Familière, que Chevrolat toucherait 1 600 F d'appointements et sa femme 400 F. Il annonce enfin qu'il espère envoyer dans quelques jours un économie pour le Familière. Dans le post-scriptum, il souhaite qu'on recommande à F. Cronier d'aider Chevrolat à faire ses débuts.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre rédigée sur un feuillet de quatre pages.

## Mots-clés

[Aliments](#), [Emploi](#), [Familière](#)

Personnes citées

- [Chevrolat \[monsieur\]](#)
- [Cronier, F. \[monsieur\]](#)
- [Taupier, J. \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familière : économat et magasins](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 14/12/2023

---

Versailles 1 Juin 74

Mon cher Frère.

Jeudi prochain vers trois heures de l'après-midi, par la voiture de Robain, arrivera au Ministère M. Cherronat que j'envoie d'engager pour le service alimentaire des Familistères ; il va à Guise passer 15 jours ou un mois afin de voir s'il conviendra à la fonction. Il doit d'abord commencer par faire le travail de la cuisine, mais il faut que tu préviennes M. Vaupier en lui communiquant cette lettre que j'espérais davantage des services de M. Cherronat. Dans ma pensée, il devrait exercer une surveillance générale

sur tout ce qui a rapport à l'alimentation, c'est à dire que, sans faire par lui-même le travail de la boucherie, il pourrait surveiller les manipulations de manière à ce que rien ne se perde, et de manière aussi à ce que le travail soit bien fait dans l'emploi des viandes en même temps qu'à la vente du magasin. Mais comme il s'agit en ce moment de faire seulement une expérience, il faut se contenter de lui permettre de bien voir tous les services dans leurs détails, et attendre son installation définitive avant de lui donner officiellement autre chose que la cuisine à faire.

M. Cherronat n'est pas engagé

seul, j'ai aussi accepté sa  
femme pour enfin soit  
dans le service du restaurant  
ou de la cuisine, soit dans  
toute autre fonction.

M. et M<sup>e</sup> Chervolat seraient  
nourris à la cuisine du  
Familistère, et recevraient  
comme apprécierments en  
plus de leur nourriture

1600 francs pour M. Chervolat  
400 francs pour M<sup>e</sup> " "  
et pour le cas où M<sup>e</sup> Chervolat  
ne serait pas nourrie, elle  
toucherait 600 francs, soit 50 francs  
par mois.

Il y aura donc à régler le  
temps d'essai de M. Chervolat  
sur le pied de 193 francs par  
mois - plus 15 francs pour  
son voyage de Paris à Genève  
si l'il vient ensuite s'installer  
définitivement, des frais de

déménagement seront à  
sa charge.

Il est bien entendu qu'il  
n'est pas accepté définitive-  
ment et que vous devrez bien  
vous rendre compte si il est  
à la hauteur de la fonction.  
J'ai de bons renseignements  
sur lui, si je crois travailler  
et désireux de bien faire.

Il aura besoin pendant  
son premier séjour d'une  
chambre garnie, et le  
logement est à sa charge.

J'espère aussi envoier  
sous quelques jours un état  
pour le Familistère, je  
n'attends plus que quelques  
renseignements pour me  
décider.

Bien à toi

Godin

Il faudra faire à M. Crémier toutes  
les recommandations nécessaires  
pour qu'il aide M. Chervolat à bien faire  
son service.